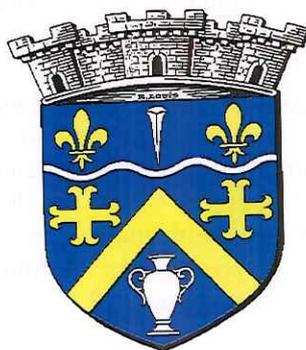


PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2013

La séance est ouverte à 18 H 45, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe
DUGOIN-CLEMENT

M. LE MAIRE. – Bien mes chers collègues, il est 18 H 45 je vais donc ouvrir nos travaux afin de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, il convient de désigner un secrétaire de séance et j'ai eu la candidature de Jouda PRAT. Y'a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas, Jouda PRAT est désignée secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal

Vous avez pu prendre connaissance d'un certain nombre de délégation de signature et il convient d'approuver les procès verbaux des conseils municipaux des 15 février, 15 mars et 05 avril dernier; des remarques sur ces comptes-rendus ? Je n'en vois pas nous allons donc passer au rapport concernant les finances et je passe la parole à Claude GARRO.

I. FINANCES-AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Claude GARRO

1. Actualisation de la tarification de certains services municipaux

Monsieur GARRO. – Merci Monsieur Le Maire, mes chers collègues. Alors on a huit délibérations à caractère financier, la première étant l'actualisation annuelle de certains tarifs municipaux. Alors comme chaque année à la même époque et sur proposition des services concernés, nous procédons à l'actualisation des tarifs de certaines prestations municipales, vous en avez la liste sur l'annexe à la délibération, cela concerne les activités sportives municipales, les locations immobilières ou mobilières, les tarifs du secteur culturel : spectacles, cours de langue, médiathèque, ceux des animations, à la fois les droits de places ou les entrées et tout ce qui concerne la jeunesse, de la crèche à la M. J. en passant par les garderies et la cantine.

Alors vous pourrez constater que des tarifs sont inchangés, c'est le cas de certaines locations de terrains ou de salles, ainsi que ceux relatifs aux études, aux garderies et aux vacances scolaires. Ceux de la M. J. également les tarifs A pour le théâtre et le spectacle et le tarif du colombarium. Parmi les nouvelles dispositions, on relève la création de tarifs nouveaux pour le colombarium avec catégorie quatre urnes. La restauration scolaire quant à elle connaît une augmentation de 2 % dans la limite de l'encadrement que connaît ce secteur, et les autres hausses proposées sont cantonnées à 3 %. Et je vous précise que ces nouvelles tarifications prendront effet au 1^{er} septembre 2013.

Avez-vous des questions ?

(Arrivée de M. RICHOMME et Mme BRANLÉ)...

M. RICHOMME. – Oui. Bonsoir chers collègues, je m'excuse de mon retard, les difficultés du passage à niveau font que c'est assez aléatoire d'arriver sur Mennecy.

M. BOSSARD. – Fallait anticiper.

M. RICHOMME. – Je peux continuer ?

M. BOSSARD. – Oui bien sûr.

M. RICHOMME. – Merci. Je précise à l'Administration que j'ai le pouvoir de Monsieur GUEZO que Madame Marie-Laure BRANLÉ va arriver et elle a le pouvoir de Monsieur DELHOMME et que Monsieur Chérif TACKY a le pouvoir de Monsieur MARILLER, donc je donnerai ces documents à la fin puisque je ne vais pas me déplacer, je vous en remercie.

(Arrivée de Mme BRANLÉ)...

M. GARRO par rapport à votre délibération, la hausse même si vous la précisez mesurée sur les manifestations et prestations municipales en cette période je la trouve inappropriée, les menneçois ont été pendant ce mandat à de nombreuses reprises ponctionnés et si une fois de plus cette majorité municipale le fait, donc nous voterons contre cette mesure.

Monsieur GARRO. – C'est pas une question c'est une explication de vote et je précise qu'il y a des tarifs qui n'augmentent pas, la cantine c'est 2 % et les quelques tarifs qui augmentent c'est 3 % sur 2012-2013.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

2. Decision Modificative N°1

Monsieur GARRO. – La deuxième délibération à caractère financier que nous avons à regarder ce soir, concerne la première décision modificative par rapport au vote du budget 2013, c'est donc la DM1 de 2013. Vous savez qu'une décision modificative s'est faite pour prendre en compte l'évolution de certains postes budgétaires qui n'ont pas été prévus lors du budget primitif et ce qui nous permet d'ajuster donc les dépenses et les recettes dont on a eu connaissance depuis l'élaboration du budget, c'est aussi l'occasion de faire un certain nombre de rectifications de pur ordre souvent à la demande de la trésorerie.

Alors, la décision modificative numéro 1 de 2013, je vais vous la présenter rapidement elle s'équilibre à 131 891 € en investissement et à 4 739 € en fonctionnement. Dans la DM on distingue comme pour le budget principal des écritures d'ordre, à l'intérieur de chaque section ou entre section et des écritures réelles qui sont celles qui nous intéressent le plus. Concernant le budget d'investissement, les écritures réelles sont constituées par des recettes nouvelles 3 996 € d'amendes de police (vous pouvez suivre sur le tableau, je les ai regroupé d'une autre façon) et 8 000 € au titre de la réserve parlementaire il s'agit du quota du Sénateur DELAHAYE. Pour information, nous attendons un autre crédit émanant d'une réserve parlementaire celle du Député et aux dernières nouvelles nous devrions la percevoir donc elle fera l'objet de la prochaine DM. A côté de ces recettes nouvelles, une suppression de dépense 13 851 € ça concerne une partie du loyer du P. P. P. qui avait été inscrit en investissement et qui en fait figurera en fonctionnement donc c'est un transfert mais ça constitue une dépense en moins en matière d'investissement. Enfin, autre écriture affectant de manière réelle le budget d'investissement : la fixation d'un crédit supplémentaire au chapitre des dépenses imprévus de 15 791 €. Alors, il y a aussi des écritures d'ordre qui sont constituées par deux virements de crédit d'un article à un autre, ça concerne des études concernant l'école de la Verville pour 115 174 € et la vidéo-protection pour 10 674 €, on les change d'article parce qu'elles sont passées du stade d'étude et maintenant elles sont intégrées dans les travaux proprement dit.

Deux subventions d'équipement qui sont inscrites en dépenses d'investissement et que l'on retrouvera en recette de fonctionnement pour 4 102 € ça concerne les PASS FONCIERS, et enfin une minoration de recettes dont on retrouvera la contrepartie en minoration de dépense et cette fois en fonctionnement ça concerne l'amortissement de matériels de transport, c'est-à-dire un véhicule qui avait brûlé en 2011, donc c'est une pure écriture de régularisation.

Le budget de fonctionnement, lui, connaît également des écritures réelles et des écritures d'ordre. Les écritures réelles sont constituées en recettes par des gains, 2 676 € de remboursement de charges sociales, 7 974 € de redevance des mines, la notification nous est arrivée postérieurement au vote du budget et 18 029 € de D. S. U. (Dotation de Solidarité Urbaine) également notification postérieure au vote du

budget. Il y a aussi des pertes par rapport aux recettes prévues, 6 000 € de moins que les recettes prévues au titre des colonies de vacance puisque deux séjours seront annulés cet été, 16 176 € de moins que prévu pour la dotation nationale de péréquation, on s'était basé sur les chiffres de l'année dernière, 15 367 € en moins que prévu au titre des subventions culturelles alloués par le Conseil Général, on en a déjà parlé plusieurs fois, là aussi on s'était calé sur les recettes 2012 mais il y a eu l'application de nouveaux critères. Voilà. ça c'est pour les recettes donc avec des gains et des pertes. En ce qui concerne les dépenses, nous inscrivons donc dans cette DM des charges nouvelles par rapport au budget 13 851 € de virement de l'investissement, ça concerne le P. P. P. qui sort de l'investissement pour venir affecter le fonctionnement, 1 292 € d'abonnements nouveaux, cela concerne l'abonnement auprès d'EDF qui nous permet de suivre notre consommation et d'avoir accès à différents services, 2 000 € pour la réparation de matériels au conservatoire, cela concerne des timbales, 5 000 € de complément de crédit pour le chapitre actes et contentieux, 5 185 € complément de crédit pour l'article annonces et insertion, 9 500 € pour remboursement suite à des spectacles annulés, (spectacle de Michel DELPECH, et puis une pièce de théâtre) qui n'ont pas eu lieu cet hiver, donc nous remboursons les personnes qui avaient pris des places à l'avance, 2 377 € de remboursement de consommation de gaz, c'est la convention avec le stade nautique qui existe depuis un certain temps nombre d'années dont nous recevrons les factures toujours postérieurement au vote du budget, 8 300 € de dotation aux provisions, c'est une écriture demandée par la perception et 9 034 € de prélèvement sur notre chapitre dépenses imprévues, ça ce sont des charges supplémentaires. Nous avons à connaître également des annulations de dépenses, 6 000 € de prestations de service en moins du fait de la suppression des deux colonies, 21 777 € de minoration de cotisations sociales, la cotisation handicap du fait de la réalisation d'un monte-escalier en mairie centrale. Concernant les écritures d'ordre, on trouve en recettes la contrepartie d'écriture passée en investissements pour le PASS FONCIER 4 102 €, et en dépenses, la contrepartie d'écriture passée en investissements concernant le véhicule détruit dont je vous avais parlé tout à l'heure 5 953 €. Voilà mes chers collègues quelle articulation de notre DM1 pour 2013.

M. GARRO. – Avez-vous des questions ? (Non). Je vous remercie.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO,
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

3. Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLAI FONCIER de 2 logements : rapporte la délibération du 16.09.2011)

Monsieur GARRO. – Les quatre délibérations suivantes concernent, (je les ai regroupés) des garanties d'emprunt que nous avons accordé à la Société d'H. L. M. TOIT ET JOIE par des délibérations du 16 septembre 2011 et que l'on nous demande de rapporter. En effet, la Société TOIT ET JOIE a été conduite à retravailler son plan de financement et à opérer des modifications dans la répartition de ces emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela devant lui permettre d'alléger ses annuités. Je vous rappelle que cela concerne cinq logements qui sont situés au 29 de la rue du Bel Air. Alors, la Société de H. L. M. TOIT ET JOIE va donc diminuer ces emprunts concernant trois logements prévus en PLUS, prêt locatif à usage social dont les taux s'avèrent moins intéressants, ils sont gagés sur le livret A + 0,60 % et de

ce fait, en contrepartie, de majorer ces emprunts concernant deux logements prévus en P. L. A. I. prêt locatif aidé et d'insertion dont les taux eux s'avèrent plus intéressants, sont gagés sur le livret A moins 0,20 %.

Globalement, le montant total des emprunts que l'on nous demande maintenant de garantir s'élève à 1 030 797 € contre 1 026 391 € antérieurement soit un delta de 4 406 €. Je précise que les autres éléments de ces emprunts : durée, périodicité des échéances demeurent inchangés.

Monsieur GARRO. – Vous avez des précisions à demander sur cette délibération ? (Non). Je vous propose de passer au vote.

M. RICHOMME. – Monsieur le Maire, c'est un vote pour les quatre délibérations ?

Monsieur GARRO. – Ce sont les mêmes.

M. RICHOMME. – Nous aurons le même avis.

Monsieur GARRO. – D'accord.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

4. Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLAI TRAVAUX de 2 logements : rapporte la délibération du 16.09.2011)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

5. Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLUS FONCIER de 3 logements : rapporte la délibération du 16.09.2011)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

6. Garantie totale d'emprunt accordée à TOIT ET JOIE S.A. d'HLM (PLUS TRAVAUX de 3 logements : rapporte la délibération du 16.09.2011)

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

7. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale Des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de la commune de Mennecy (Exercices 2006 à 2011)

M. GARRO. – Le point suivant est en fait un porter à connaissance, il concerne le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France. Comme vous le savez sans doute, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle ordinaire de la gestion de la commune de Mennecy pour les exercices 2006 à 2011, contrôle qui a eu lieu du mois de février 2011 au mois d'août 2012. Après des réunions de travail, des transmissions de pièces et de documents, des échanges d'observations et des réponses, la C. R. C. nous a notifié son rapport le 22 mai dernier. Ce rapport qui doit faire l'objet donc

d'un porter à connaissance devant le conseil municipal, vous a été adressé avec la convocation. Au terme de ce contrôle très fouillé, puisqu'il s'est déroulé sur dix-huit mois, trois points seulement ont fait l'objet de remarques, remarques atténuées d'ailleurs par la Chambre elle-même dans ses conclusions.

Alors vous disposez de tous les éléments dans le rapport, je vais juste vous en présenter une courte synthèse : concernant la situation financière de la Commune tout d'abord, la C. R. C. a principalement insisté sur notre capacité d'autofinancement, critère qui permet d'appréhender tout à la fois les aspects d'investissement et de fonctionnement d'un budget, et sur le long terme les aspects d'investissement et de fonctionnement d'une politique financière. Alors la Cour a constaté que le financement des investissements sur l'ensemble de la période donc 2006-2011 a reposé en partie sur le recours à l'emprunt et malgré cela, il relève que notre endettement ne s'écarte pas de la moyenne des Communes de la même strate, lui même inférieur en ramenant à l'euro par habitant et que notre ratio de désendettement n'est pas caractéristique d'une situation financière dégradée. L'examen de nos différents emprunts et de la structure de notre dette n'appelle pas d'observations de la part de la C. R. C., notre situation lui était apparue saine.

Pour parvenir à l'amélioration de notre autosuffisance budgétaire, la C. R. C. relève par ailleurs, que nous disposons de marge de manœuvre en la matière du fait de base fiscale élevée et en progression régulière. En matière de dépense de fonctionnement, elle prend acte de la mise en œuvre d'une politique de gestion rigoureuse des marges qu'elle recommande de poursuivre et elle souligne que si notre capacité d'autofinancement est apparue parfois insuffisante et qu'elle doit être améliorée, cela provient en grande partie des dépenses de personnel élevées et ce point fait l'objet de sa deuxième remarque. Alors à Mennecey, je ne vous apprendrais rien, les charges de personnel sont historiquement fortes du fait de la politique de développement de la Commune qui a été engagée dès le début des années 1970 et qui s'est accompagné d'un accroissement conséquent de notre population, puis de la fourniture de prestations de service nombreuses et de qualité aux habitants. Alors l'importance des moyens humains qui ont été mis en œuvre pour remplir nos missions en matière de petite enfance, en matière scolaire, l'application forte de la Commune dans les domaines sportifs ou culturels avec le rayonnement extra muros que l'on connaît, le recrutement de personnel qualifié afin de répondre aux exigences d'une législation de plus en plus complexe expliquent cela. Ces dépenses constituent un facteur de rigidité budgétaire dans la mesure où elles ne seront pas aisément compressibles. La C. R. C. a pris acte des ambitions de la Commune de mener une gestion active des ressources humaines notamment au travers de la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Des postes pourront ainsi être gagnés afin d'assurer au meilleur coût des services rendus aux administrés.

La dernière remarque concerne la commande publique pour laquelle la Chambre a observé sur un nombre limité de marchés, deux en fait : l'année 2008 et l'autre en 2010, sur plus d'une centaine, quelques imprécisions ou anomalies. Là encore, le rapport mentionne et je cite que la Commune a pris des dispositions pour optimiser la commande publique dans le double souci d'assurer la sécurité juridique des marchés conclus et de préserver au mieux ces intérêts financiers.

Voilà, en conclusion, nous pouvons dire que ce rapport, qui est le rapport officiel et indépendant, constitue une bonne photographie de la situation de Mennecey au cours de ces cinq dernières années. Les quelques remarques qui nous ont été faites à l'issue de ce contrôle haut combien exhaustif paraît justifié, mais les conclusions de la Chambre Régionale des Comptes reconnaissent les efforts d'ores et déjà conquis pour y remédier, les élus entendent respecter l'ensemble des procédures administratives qui encadrent leur action de maintenir une saine gestion financière. Ce rapport donne suite finalement à un bilan globalement positif des politiques menées ces dernières années par les équipes successives malgré le contexte de plus en plus difficile et de plus en plus contraignant dans lequel évoluent les collectivités locales.

M. LE MAIRE. – Merci Monsieur le rapporteur. Des demandes d'interventions ? Monsieur RICHOMME.

M. RICHOMME. – Merci Monsieur GARRO pour ce rapport, c'est important d'avoir un œil extérieur sur la Collectivité et notamment par la Cour Régionale des Comptes, même si ce rapport qui a lieu à cheval sur deux bouts de mandat nous concerne, mais avec un petit peu de recul puisque Monsieur Le Maire ce n'est pas votre politique qui est évaluée, c'est celle de Monsieur MONIER et celle de Monsieur DUGOIN (Père), donc on est sur un exercice avec deux politiques différentes, avec une politique différente menée par Monsieur MONIER avec des difficultés qu'il a rencontré dès le début de son mandat, donc une politique où il est difficile de remettre en marche, la Commune a fait énormément d'économie et puis ensuite il y a eu une rupture en 2008 puisqu'une autre politique s'est mise en place et avec un lancement de nouveaux axes. La Cour Régionale des Comptes s'arrête sur 2011 et vous avez pris aux fonctions le

16 février et donc elle n'est pas en capacité d'évaluer votre politique et pourtant c'est très important puisque aujourd'hui on a un regard avec ce rapport sur la photographie de la Commune comme vous dites Monsieur GARRO ce n'est pas les cinq dernières années, ces cinq années de l'étude et que depuis il s'est passé quand même pas mal de choses sur Mennecy qui sont quand même significatives. Comme le rapport l'indique il y a eu un voire deux marchés qui ont été traités de façon peu rigoureuse, donc j'ai vu Monsieur le Maire avec attention votre réponse et la façon dont vous allez régler ce petit souci. Un autre point mis en avant c'est la capacité faible d'autofinancement de cette Commune, et là je reprends ce que j'ai énoncé lors du dernier conseil municipal qui parlait du budget de la Commune et c'était déjà le cas en 2011, on voit que sur cet exercice d'étude de la C. R. C. l'autofinancement de la commune est en difficulté qu'il est bien plus faible que d'autres villes de notre strate qui montre que notre politique d'investissement passe nécessairement par de l'emprunt. Sur les deux premières années de Monsieur DUGOIN, l'investissement a été, subventionné par les ventes de patrimoine et l'exercice de la C. R. C. s'arrête en 2011 et ensuite on a eu des augmentations d'impôts et on a eu recours à énormément d'emprunt, ce qui me permet de vous alerter à nouveau sur la politique que vous menez par rapport au faible taux d'autofinancement qui est du comme vous le savez au budget de fonctionnement qui laisse peu de marge.

Ce qui me fait la transition de deux autres points que j'avais signalé lors du budget et qui sont revus par la C. R. C., qui sont la dette et les frais de personnel. La dette a été sur l'exercice de Monsieur MONIER assez bien gérée et avec une recherche permanente de réduction, Monsieur DUGOIN (Père) pendant les deux premières années a remboursé énormément de dettes, ce qui fait passer la dette à onze millions d'euros, ce qui est à peu près indiqué dans le rapport de la C. R. C.. Sauf qu'aujourd'hui, 2011-2013, deux ans, de onze millions on est presque à dix-neuf millions de dette, ça veut dire que quand la C. R. C. nous alerte en 2011 pour nous dire qu'on a un taux d'endettement qui est assez important et que même s'il y a eu des efforts sur l'année 2008 et 2009, c'est quand même important. Depuis il y a énormément eu recours à l'emprunt et cela, je le regrette dans ce rapport sans prendre en compte, c'est que j'essaie de vous alerter, les vingt millions d'euros au minimum qui vont être prévus par le P.P.P. de l'école de la Verville, donc sur deux ans on a explosé, si je peux me permettre, la dette et on a une épée de Damoclès, c'est le P. P. P. qui va arriver très prochainement. L'extension de la dette c'est parce qu'il y a eu des projets d'investissement et que du coup on a eu recours à l'emprunt parce qu'on a un faible taux d'investissement et qu'on a aussi un budget de fonctionnement qui est très difficile avec des charges de personnel qui ne cessent d'augmenter, il y a une augmentation mécanique, je le conçois, mais là, la C. R. C. elle ne parle pas d'augmentation mécanique, elle parle du fait qu'on est 20 %, c'est indiqué dans le rapport, 20 % supérieur à d'autres villes, ce qui alourdi notre budget de fonctionnement et nous laisse aucune manœuvre. Monsieur GARRO, mais une question que j'aimerais, que le Maire puisse nous répondre, c'est quand il parle dès 2014 d'externalisation de certains services, là c'est une proposition que Monsieur le Maire fait à la C. R. C. pour alléger notre charge de personnel, donc je voudrais qu'il nous dévoile un petit peu dans quel sens il fait cette proposition.

M. le Maire. – Merci professeur RICHOMME pour cet enchaînement de lapalissades. Bien, juste sur une délibération qui donne lieu à un donner acte sur lequel il n'y a pas de vote, je voudrais appuyer sur quelques éléments. Tout d'abord, lorsqu'un contrôle de la C. R. C. a lieu dans une collectivité quelle qu'elle soit, c'est toujours un moment important, un moment de vérité, puisque c'est un organisme extérieur spécialisé qui vient audier, passé au crible l'ensemble d'une gestion de la Commune. Au cas particulier, au cas présent, nous sommes sur un contrôle comme l'a précisé Claude GARRO qui a été extrêmement long dans sa durée et qui a permis de passer les choses extrêmement au crible et en bout de course que nous dit la C. R. C.

Par rapport à ce rapport qui il y a encore de cela quelques mois, on imaginait qu'on allait découvrir des cadavres dans les placards ou que sais-je, et bien, on a une situation qui est saine, qui est tendue, comme elle l'est structurellement à Mennecy depuis 30 ans mais qui est saine, l'emprunt sain, un niveau de personnel élevé mais contenu, des marchés publics gérés efficacement et dans la plus grande rigueur. Voilà. Sur les trois points qui font l'objet de l'observation, moi je considère que ce rapport est un satisfecit pour les trois maires audités, alors effectivement, Joël MONIER a été audité pour quelques mois, un peu plus d'un an, puisque le rapport commençait en 2007, Xavier DUGOIN a été audité sur l'ensemble sur la période de sa gestion et l'actuel exécutif a été audité sur une période plus courte jusqu'à fin 2011, c'est-à-dire un an d'exercice, sachant que le rapport s'étant conclu mi 2013, la C. R. C. même si elle ne le fait pas figurer dans son rapport a été amené à travailler sur des documents qui nous ont été demandés constamment, notamment concernant les données budgétaires qui sont bien postérieures à 2011, alors ensuite, de toute façon on ne vous fera pas changer d'avis, vous continuerez à affirmer et à écrire, à raconter tout et surtout n'importe

quoi, mais vous voyez concernant l'emprunt, l'emprunt, l'emprunt, effectivement on est sur un taux d'emprunt qui n'est pas catastrophique et sur une structure d'emprunt qui est plus que saine. Moi je trouve ça fantastique car dans vos explications de vote, vous venez de nous dire ici publiquement devant trente personnes que vous avez menti pendant cinq ans Monsieur RICHOMME. Moi ce que je retiens ce soir, c'est que vous nous avez avoué ce soir avoir menti pendant cinq ans, on vous a expliqué sur les années 2008-2009-2010, qu'on désendettait la ville, chiffres à l'appui de manière à pouvoir recréer de l'emprunt sur les années ultérieures, vous nous avez expliqué à force papier distribué dans les boîtes aux lettres qu'il n'en était rien, et là ce soir, vous venez de nous dire publiquement Monsieur RICHOMME, que lors des deux premières années, je vous cite ouvrez les guillemets beaucoup de dette a été remboursé. Donc vous venez à l'instant Monsieur RICHOMME dans votre explication de texte de nous dire que pendant cinq ans, vous n'avez eu de cesse de mentir aux Menneçois à l'oral et à l'écrit, voilà, donc je me félicite qu'à la fin du mandat vous ayez l'honnêteté et la lucidité de reconnaître publiquement vos mensonges, moi ça me touche beaucoup parce que quand on désendettait la ville et bien on avait des écrits nous disant qu'on continuait à endetter la ville parce qu'on avait une part d'emprunt résiduel beaucoup plus faible que celle qu'on remboursait. Donc ça, j'en suis heureux et je serai gré, avec certes un petit peu de retard de nous donner ce satisfecit. Pour le reste M. RICHOMME, effectivement, la D. R. H., la D. R. H. on est sur des taux qui sont supérieurs à la moyenne, ça fait trente cinq ans qu'on est sur des taux qui sont supérieurs à la moyenne et on est sur des taux qui sont supérieurs à la moyenne, pourquoi ? Pour deux raisons, pour deux raisons, la première, c'est que nous avons un niveau de service à la population qui est fourni, qui est important et qui est qualitatif, voilà. Effectivement, un conservatoire avec quarante professeurs, beaucoup de communes n'en n'ont pas. Une ATSEM par classe dans les écoles maternelles beaucoup de communes y compris dans l'agglomération d'Evry n'en n'ont pas parce qu'ils appliquent la réglementation de la manière la plus rigoureuse qu'il soit et il n'y a pas une ATSEM par classe, voilà. Effectivement, il y a des choix de gestion qui ont été fait par des maires successifs qui consiste à dire qu'on se met un petit peu en tension sur le personnel pour assurer un service de qualité aux habitants, voilà, première chose et deuxième chose, c'est aussi beaucoup de services qui dans d'autres communes sont confiés à des entreprises privées et ça devrait vous faire plaisir ça, vous avez horreur du privé quand on parle du P. P. P. vous êtes là à vous dire quel gros mot, voilà, mais dans d'autres communes il y a moins de frais de personnel parce qu'il y a plus de choses qui sont confiées au privé, il y a des communes où les centres de loisirs sont confiés au privé où toutes les crèches sont confiées au privé, voilà, où les cantines sont intégralement confiées au privé. Ca n'a jamais été le choix des maires successifs qui se sont succédés à Mennecey depuis Joseph JUDITH et quand des choix stratégiques ont été faits il y a trente ans de gérer en régie des services, et bien d'une manière générale que vous appelez X ou Y, tartempion ou tarte mûche, et bien effectivement vous continuez à gérer ces services en régie parce que vous n'allez pas licencier des gens. Alors je sais bien que pour vous il y a trop de personnel, que le personnel de la mairie c'est un gros mot, que vous vous réveillez le matin en vous rasant vous disant quand je serai Maire, je mettrai tout le monde au régime, il y a trop d'agents trop payés je vais réduire, voilà. Je sais bien que c'est ce qu'il vous fait plaisir quand vous vous réveillez le matin et que vous vous rasez. Bon, écoutez, continuez à vous raser et puis au mois de mars, les électeurs trancheront et pour le reste quant à savoir sur ce que nous aurons envie de faire pour l'après 2014, et bien je vous inviterai à lire les programmes des différents candidats, vous ferez les vôtres, et puis les électeurs trancheront. Sur ce, je tenais M. RICHOMME, il n'y a pas de vote, vous avez donné votre point de vue, j'ai donné le mien, donc le débat sur ce sujet sera clos, je tenais, pour finir sur ce point, à remercier tout particulièrement Claude GARRO, Gérard GALLET et Isabelle FIZELLE et l'ensemble de l'Administration Municipale, y compris d'ailleurs François CHANON qui nous a quitté mais qui a été amené au vu de la longueur de l'audit à travailler également avec les auditeurs de la C. R. C., et bien je tenais tous à les remercier pour la qualité du travail, parce que pour l'avoir vécu, c'est une très grosse charge de travail qui a été fourni, notamment au niveau des services financiers, D. R. H., et de la direction générale des services.

Sur ce, je vais maintenant, non M. RICHOMME, M. RICHOMME le débat est clos vous continuerez à écrire n'importe quoi, et vous vous ferez plaisir ainsi. Je vais rendre la parole à Claude GARRO qui va nous parler des tarifs des bacs à composteurs.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

PREND ACTE de la présentation de ce rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France.

8. Application des tarifs de vente des bacs composteurs bois et plastique et des bioseaux

M. GARRO. – Dernière délibération à caractère financier qui est du moins en ce qui me concerne, l'application des tarifs de vente du bac composteur, bois et plastique, et des petits bioseaux. Les tarifs pour l'année qui vont être appliqués à partir du 1^{er} juillet 2013 jusqu'à l'année prochaine, sont les suivants. Je vous rappelle que nous les acquérons auprès de la C. C. V. E. et que nous les refacturons à prix coûtant aux personnes en souhaitent sous déduction bien sûr des subventions que nous percevons de l'ADEME, du Conseil Général ou du SIREDOM. Alors les tarifs proposés pour la période qui s'ouvrira le 1^{er} juillet 2013 sont :

- de 3,36 € le composteur plastique 400 litres, il était à 3,31 € l'année précédente
- de 4,64 € le composteur bois 400 litres, il était à 4,58 € l'année dernière
- et les bioseaux sont prix inchangé de 0,23 €, le petit bioseau c'est un petit seau à déchet, voilà.

Je pense qu'il n'y a pas de question particulière ? Ah si, allez-y.

M. le Maire. – Allez-y.

M. RICHOMME. – Merci Monsieur le Maire, je reprends la parole puisque je n'ai pas pu l'avoir tout à l'heure, dans un débat c'est bien qu'il y ait des échanges, mais bon dès que j'ai fini d'intervenir, systématiquement vous clôturez le débat pour avoir le dernier mot c'est un choix, mais un échange c'est fait de dialogue

M. le Maire. – C'est pas facile de présider la séance, vous l'apprendrez quand vous en présiderez une.

M. RICHOMME. – Bien sûr, il y a toujours quelqu'un qui conclut, je ne vous renie pas ce droit.

M. le Maire. – S'il vous plaît, faites court.

M. RICHOMME – Oui, je vais faire très court, je vous demande d'être courtois parce-que savoir à quoi je pense le matin, quand je me rase, ça ne vous regarde pas, et savoir que j'ai menti

M. le Maire. – Est-ce que ça concerne les bacs M. RICHOMME ?

M. RICHOMME – Monsieur Le Maire

M. le Maire. – Monsieur RICHOMME est-ce que votre intervention concerne les bacs.

M. RICHOMME – Est-ce que je peux finir ?

M. le Maire. – Et bien alors intervenez les bacs sont impatients de vous entendre.

M. RICHOMME – Merci, je vous demande juste de nous respecter Monsieur Le Maire c'est tout.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

9. Avis de la commune sur les modalités de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCVE

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

M. le Maire – Merci Monsieur le Rapporteur. Alors il me revient maintenant de vous parler de trois délibérations, la première sur les modalités de répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CCVE. Ainsi vous le savez depuis le 31 décembre 2012, la loi fixe de manière autoritaire et normée dans toutes les communautés de communes ou d'agglomérations de France, la répartition des sièges, donc il y a un principe qui veut qu'il y ait une répartition de base qui soit imposée à toutes les communes, à toutes les communautés de communes. Ensuite, le législateur a souhaité permettre aux EPCI, communautés de communes ou communautés d'agglomération, si elles le souhaitent à une majorité qualifiée, de déroger à cette répartition de base pour pouvoir en proposer une alternative. En l'espèce après échange avec le bureau communautaire et le conseil communautaire, il vous est proposé d'adopter une répartition des sièges dérogatoires de manière à ne pas léser les plus petites communes, les communes les plus rurales de notre intercommunalité qui se retrouveraient à passer pour certaines de trois ou quatre sièges, uniquement à un siège autour de la table du conseil communautaire. Voilà, donc je pense qu'il s'agit là d'une logique d'équité et de solidarité au sein de la C. C. V. E..

M. le Maire – Je ne sais pas s'il y a des interventions ? Je n'en vois pas. Monsieur RICHOMME ?

M. M. RICHOMME – Si Monsieur le Maire, cette nouvelle répartition des sièges au conseil communautaire à partir de 2014, vous savez les élus vont être fléchés et que la proportionnelle, le fléchage va être indiqué sur le bulletin de vote et qu'ensuite la répartition par commune, il y aura une représentation de l'opposition. M. DUGOIN (Père) avait été en 2008 assez ouvert à cette disposition mais cela n'a pris que trois mois et il y a aussi une représentation comme dans les communes et ça tient compte, comme vous l'avez indiqué du nombre d'habitants, par population. Donc du coup, nous sommes dans une agglomération, une communauté de communes où il y a énormément de petits villages, donc c'est assez difficile de donner une place à tout le monde, donc c'est pour ça que la C. C. V. E. a ouvert dans le champ des possibles UN nombre de postes afin que l'on soit plus représenté, même si par la loi mathématique il doit y avoir un peu plus de postes que ce qui nous est proposé mais on doit faire cet effort pour que certaines villes soient représentées.

M. le Maire – Pour donner un ordre d'idée à tous les collègues aujourd'hui, Mennecy représente à peu près 23-24 % de la population de la C. C. V. E. et dispose aujourd'hui autour de la table du conseil communautaire de 8 % des sièges, donc on fait 8 % des voix autour de la table. La réglementation classique si nous ne la modifions pas amènerait Mennecy à avoir 22-23 % des sièges soit quasiment son poids démographique. La représentation qui est proposée emmène Mennecy à 14-15 %, certes c'est un petit peu moins que ce à quoi nous pourrions prétendre mais c'est pratiquement le double de ce que nous avons aujourd'hui, voilà. Donc c'est une poire qui est coupée en deux de manière à essayer pour les plus petites communes de garder une représentativité auxquelles elles sont attachées.

M. le Maire – Sur ce, je passe au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU (pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

10. Dénomination d'une nouvelle salle associative sise 3 rue du colonel Brunet à Mennecey

M. Le Maire – Alors il nous revient maintenant de procéder à la dénomination

M. RICHOMME – Excusez-moi Monsieur Le Maire, c'est pas un avis qu'on devait mettre là je pense, c'est un vote favorable.

M. Le Maire – Oui c'est un vote favorable, on vote pour ou contre la délibération qui est un avis. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Voilà.

M. Le Maire – Alors il me revient maintenant de vous demandez de bien vouloir procéder à la dénomination de la salle associative que la Mairie de Mennecey va récupérer et qui je pense ouvrira ses portes au mois de septembre sur la résidence du Regard construite par 3F, une salle associative de 73 mètres 50. Ce qui est intéressant avec les aménagements urbains qui se font, on l'a vu lors du dernier conseil municipal, où nous avons pu bénéficier de deux nouvelles salles sur l'avenue Darblay, que nous avons dénommées, ici une troisième salle que nous allons récupérer. Trois salles c'est quasiment le doublement de la capacité des salles mises à disposition des associations de la ville puisque nous n'avions avant que les deux Marianne et Saule St Jacques. Donc on passe de trois à six, c'est je crois extrêmement important pour la vie associative et culturelle de la commune, et cette salle, nous voulions vous proposer de la dénommer Alexandre THOBOIS, du nom d'un jeune sapeur pompier originaire de Chevannes, qui servait à la caserne de Mennecey et un certain nombre d'entre vous, pour avoir vécu ces faits ou ces événements, l'ont en mémoire, c'est un jeune homme qui s'est tué à Mennecey à 18 ans d'un accident de moto sur la déviation à côté du stade Jean-Jacques ROBERT. C'était un traumatisme énorme pour les sapeurs pompiers de Mennecey d'autant plus que ce sont eux qui sont intervenus dans un premier temps sur l'accident, et donc, par rapport au traumatisme vécu par rapport à l'attachement que nous avons tous pour nos sapeurs pompiers, en accord avec les parents de ce jeune homme, nous souhaitons vous proposez de dénommer cette salle Alexandre THOBOIS.

M. Le Maire – Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

11. Versement des indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux délégués

M. le Maire – Il me revient maintenant de vous demander de délibérer sur le versement des indemnités de fonction au Maire, aux Adjointes au Maire et aux Conseillers Municipaux délégués, pour un toilettage fait à la demande de la Préfecture.

M. le Maire – Y-a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

12. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration d'anciens registres d'Etat civil

Rapporteur : Marie-Paule ALBANET

Mme Marie-Paule ALBANET – Alors, par cette délibération concernant une demande de subvention faite auprès de la DRAC pour la restauration d'anciens registres d'Etat-Civil. En effet, nous souhaitons procéder à la restauration six anciens registres qui vous sont présentés là, ce sont des registres très très anciens, et le montant de la restauration s'élève à 5433,43 €.

Ces registres sont en effet dans un état difficile et cette décision rentre dans le cadre de la conservation du patrimoine municipal, voilà. Alors, on peut donc solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de l'Ile-de-France pour un montant de 2500 € autrement dit de 50 % environ. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention et de signer tous les documents nécessaires à cette demande. Y-a-t-il des questions ? Non

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

13. Approbation de la division en volumes du lot B de la propriété sise 9, rue du Puits Massé à Mennecey

Mme Anne-Marie DOUGNIAUX. – Première délibération pour l'approbation de la division en volumes du lot B de la propriété du 9 rue du Puits Massé à Mennecey, là où nous avons usé de notre droit de

préemption. En effet, nous souhaitons séparer la maison et le local commercial, local commercial qui sera proposé si l'acheteur évincé ne souhaite pas racheter en priorité évidemment au locataire actuel.

Mme Anne-Marie DOUGNIAUX. – des questions ?

M. RICHOMME – Mme DOUGNIAUX, pouvez-vous nous confirmer que sur les lots que, j'ai bien compris on ne va pas revenir sur le débat, l'intérêt des 100.000 € donc ça c'est très bien pour nos projets municipaux, sur les terrains que nous vendons, est-ce-que vous pouvez nous confirmer qu'il n'y a pas de projets immobiliers qui puissent arriver, ou qui sont déjà à l'étude ? Est-ce-que vous pouvez nous le confirmer, j'avais déjà posé cette question en commission, vous m'avez dit apparemment non, mais quelques mois après, est-ce-que vous pouvez me confirmer.

M. le Maire – Si, là dessus, je ne sais pas ce que vous entendez par projets immobiliers. Non il n'y a pas de projets immobiliers en tant que tel, on aménage un parking, voilà, on revend la maison. Mais si on considère que revendre la maison c'est un projet immobilier, oui il y a un projet immobilier, sinon non. On a même fait un découpage de terrain de manière à limiter la taille du jardin, et donc la possibilité ultérieure pour un acheteur de vouloir diviser pour faire des appartements vu le nombre de place de stationnements qu'il ne pourrait réaliser. Voilà. De même que, pour la vente de la grange pour pouvoir en faire une maison d'habitation et être retapée, elle est existante, donc là-dessus, on n'est pas sur un projet immobilier, on est effectivement sur une récupération pour nous dans les dix-huit ou vingt-quatre prochains mois d'une partie de la somme décaissée pour préempter, voilà.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

14. Demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement [extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)] sur le territoire de la commune de Vert-le-Grand au lieu dit « Mont Male » et demande d'institution de servitudes d'utilité publique concernant la bande d'isolement de 200 mètres autour de l'ISDND sur le territoire de la commune de Vert-le-Grand présentées par la société SEMARDEL

Mme Anne-Marie DOUGNIAUX. – Alors c'est suite à une enquête publique qu'il y a une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux) sur le territoire de la commune de Vert-le-Grand au lieu dit « Mont Male » et demande d'institution de servitudes d'utilité publique concernant la bande d'isolement de 200 mètres autour de cette installation classée. Donc toujours sur le territoire de la commune de Vert-Le-Grand. C'est une demande présentée par la Société SEMARDEL.

La Société SEMARDEL a sollicité l'autorisation d'exploiter une extension de l'installation classée. Cette extension viendra s'adosser au site actuel s'étendant ainsi à terme sur une surface d'environ 38 hectares et culminant à une hauteur de 131 mètres. Cette extension accueillera uniquement des déchets non dangereux, comprenant des déchets produits par les ménages et majoritairement des déchets industriels banals ou déchets d'activité économique ultime. Des déchets ultimes issus des revalorisations des déchets présents dans l'éco site seront également compris dans ces déchets reçus. Compte-tenu des besoins locaux en capacité de stockage qui seront directement liés à la mise en place des différents aménagements et unité de traitement prévu par le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, SEMARDEL demande l'autorisation de recevoir au maximum 330.000 tonnes par an de déchets non dangereux pour une durée de 25 ans. Ce tonnage annuel représente une capacité de 300.000 mètres cube an. Aussi, afin d'assurer un réel isolement de la zone de stockage de 200 mètres par rapport aux tiers et d'initier l'exploitation de l'extension de l'installation de stockage de déchets de Vert-Le-Grand, la Société SEMARDEL sollicite auprès des services préfectoraux en parallèle du dépôt de dossier, à ce qu'ils garantissent une servitude d'utilité publique sur les parcelles qui sont autour de cette extension. Une partie de ces parcelles ayant déjà été achetée par la Société, cette servitude sera appliquée sur les parcelles qu'elles ne possèdent pas. Donc, il s'agit de demander un avis sur ce projet.

M. le Maire. – Y-a-t-il des interventions ? M. RICHOMME.

M. RICHOMME – Quel est l'avis de la Majorité Municipale ?

M. le Maire. – Nous allons proposer d'émettre un avis favorable, puisque c'est une logique de solidarité par rapport aux communes concernées et qui sont sur notre bassin de ville de la C. C. V. E.. Après sur ce type de question, moi je ne donne pas de consigne de vote, je vous dis quelle est la position du Maire, de l'Adjointe à l'urbanisme, mais je pense que chacun est libre en fonction de sa sensibilité de voter.

Mme Anne-Marie DOUGNIAUX. – Je voulais juste rajouter que l'enquête publique a lieu du 10 juin jusqu'au vendredi 12 juillet inclus, et que ce stockage concerne uniquement le territoire de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

15. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lisses

Mme DOUGNIAUX. – Alors là, il s'agit d'un avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lisses. Par Délibération en date du 14 mai 2013, la commune de Lisses a arrêté le projet de son Plan Local d'Urbanisme. Après examen du dossier, il apparaît que l'aménagement des terrains situés à l'entrée sud de la ville de Lisses, aura des conséquences en matière de développement économique, de circulation sur notre commune. Il apparaît une incohérence entre le plan de zonage de l'entrée sud de la commune de Lisses située en zone A, terrain agricole et le plan d'orientation du plan d'aménagement et de développement durable qui complètent les capacités d'accueil économique, à la périphérie du tissu résidentiel. Compte-tenu des opérations projetées, de l'incidence sur le territoire communal de Mennecy, il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet de P. L. U..

Mme DOUGNIAUX. – Des questions ?

Mme DOUGNIAUX. – Alors, qui est d'accord pour cet avis défavorable ?

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

16. Motion demandant la modification de l'arrêté ministériel du 2 août 2012 déterminant la liste des espèces classées comme nuisibles

Mme DOUGNIAUX. – Alors il s'agit d'une motion demandant la modification de l'arrêté ministériel du 2 août 2012 déterminant la liste des espèces classées comme nuisibles. La municipalité a été saisie par plusieurs bureaux d'afflux et des administrés des dégâts causés par la fouine dans les habitations. Il s'avère que cette espèce est considérée comme protégée car elle ne fait plus partie depuis juillet 2012 des espèces classées comme nuisibles par le Ministère de l'Ecologie. Donc, on demande la modification de cet arrêté pour pouvoir supprimer des fouines.

Mme DOUGNIAUX. – Y-a-t-il des questions ?

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

17. Convention de groupement de commandes entre les communes de Mennecy, la Ferté Alais et Itteville pour la location de conteneurs, collecte, transport et traitement des déchets issus de l'activité des services et des bâtiments municipaux
Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

M. le Maire – Bien, nous avons maintenant, en l'absence de M. BRANDON, qui est excusé pour cause de mariage, je vais vous proposer de voter concernant une convention de groupement de commandes entre les communes de Mennecey, la Ferté Alais et Itteville pour la location de conteneurs, collecte, transport et traitement de déchets issus de l'activité des services et des bâtiments municipaux.

M. le Maire – Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. le Maire – Alors on me dit effectivement, qu'il faut désigner deux membres pour représenter la commune dans le cadre de ce groupement de commande et je voulais proposer Gilles BRANDON et Jean FERET, voilà. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Donc Gilles BRANDON et Jean FERET sont élus à l'unanimité. Il n'y a pas de vote contre. Je vous remercie chers collègues.

M. le Maire – Je vais maintenant donner la parole à M. Xavier DUGOIN qui va nous parler des statuts du SIARCE

18. Avis sur les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, des Réseaux et des Cours d'Eaux

Rapporteur : Xavier DUGOIN

M. Xavier DUGOIN – Merci M. le Maire. Comme cela a déjà été le cas et comme cela sera encore le cas, chaque fois qu'il y a de nouvelles communes qui adhèrent au SIARCE ou des prises de compétences nouvelles, toutes les communes du SIARCE sont amenées à donner un avis, c'est le cas, donc, en l'occurrence il s'agit de la venue au SIARCE des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Moigny-sur-Ecole, et également de valider la prise de compétence optionnelle berges de seine qui ne nous concerne pas directement puisque nous n'allons pas jusqu'à la Seine. Donc, le SIARCE a délibéré là-dessus à l'unanimité, donc je vous propose de faire la même chose. Donc je vais soumettre au vote cet avis.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. Xavier DUGOIN – Bien, c'est la première qu'on a un vote contre, je répète quand même que l'ensemble des 33 communes et de tous les délégués ont voté pour y compris vos amis politiques. Ceci étant, vous votez contre c'est bien. Vous n'avez pas d'amis politiques ? Bien, écoutez, nous nous en avons, voilà.

19. Transfert du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien des Fosses de Vidange, le Drainage et l'Irrigation de la Région de Mennecy au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de réseaux et de cours d'eau

M. Xavier DUGOIN – Le rapport suivant, il est dans la même veine et dans la même logique, il s'agit de la venue au SIARCE, c'est dans le cadre de la réforme territoriale souhaitée, de la C. D. C. I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), il s'agit de la venue au SIARCE de l'ensemble des communes composants Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Entretien de Vidange, de Drainage et l'Irrigation de la Région de Mennecy qui concerne 6 communes, qui ont délibéré favorablement en ce qui concerne le comité, donc vous avez le document sur la séance du 11 avril 2013 qui est dans les annexes, il est proposé de valider cette venue, donc je soumetts au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. Xavier DUGOIN – Dommage qu'il n'y est pas un troisième rapport, parce-que peut-être que vous auriez voté pour comme ça évolue.

20. Intention d'engagement partenarial 2013-2017 avec le département de l'Essonne

M. Xavier DUGOIN – Troisième rapport qui est le plus important, non pas de la soirée, mais en terme de poids et de volume, vous avez donc tous lu attentivement, c'est un rapport important qui vous est présenté, puisqu' il s'inscrit pour faire court dans le développement d'une politique partenariale du Conseil Général avec les communes. C'est quelque chose que j'avais initié lorsque j'étais Président du Conseil Général, qui a été repris par mes deux collègues qui m'ont succédé, donc les noms changent, mais la logique reste. Donc cela fait suite aux contrats quinquennaux. Il nous est demandé en l'espèce très précisément deux points importants, de délibérer pour adopter une déclaration départementale d'engagement partagée pour une Essonne durable et solidaire, également de désigner deux référents, il vous est proposé des noms donc dans la délibération, donc j'ai proposé nos collègues Sylvie PERUZZO et Jouda PRAT pour nous représenter, l'une pour l'appel des 100, l'autre pour le développement durable. Donc je vais soumettre au vote ces délibérations, sauf s'il y a des interventions, M. RICHOMME, je vous en prie.

M. RICHOMME – Monsieur le Maire, vous voyez, à force de persévérance, vous allez y arriver, puisque nous allons voter cette délibération, et vous savez très bien gérer le temps. J'ai par contre une question, bien sûr on fait appel des 100, bien sûr on fait le développement durable mais aussi avec le diagnostic fait par la C. C. V. E. et ensuite le Conseil Général a émané les enjeux du territoire. La ville de Mennecy va être amenée à avoir une enveloppe pour 2013 ou 2014 jusqu'à 2018, je voudrais savoir quelles sont ces données budgétaires et puis la C. C. V. E. va avoir aussi une enveloppe qui lui est aussi possible de mutualiser, je voulais savoir où en était la discussion entre la ville de Mennecy et la C. C. V. E., quels sont les projets que vous comptez mettre dans cette enveloppe, et quand allez-vous faire partir le contrat départemental, certaines villes sont déjà parties, où en êtes vous dans votre réflexion ?

M. Xavier DUGOIN – Sur le contrat départemental nous sommes actuellement en train de travailler pour le faire partir vite, nous sommes dans les communes qui feront probablement partie des premiers wagons à partir et je souhaiterais qu'ils puissent partir au plus tard sur le premier semestre 2014, alors après tout ça peut prendre plus ou moins de temps, en fonction des échanges avec les différents services du département. Si on peut l'obtenir pour fin 2013 cela m'en serait que mieux, mais il me semble pour la commune que nous soyons en état pour le milieu de l'année 2014 d'être pleinement opérationnel là-dessus. Concernant la Communauté de Communes du Val d'Essonne, actuellement il n'y a pas pour autant que je sache de logique arrêté sur l'enveloppe qu'elle peut percevoir en terme de mutualisation, on n'est pas rentré dans ce niveau de discussion, différentes communes de la communauté de communes du val d'Essonne ont été amenées avec leurs conseillers généraux respectifs à travailler sur leur propre projet, leur propre contrat, mais à ce jour, le Président de la communauté de communes n'a pas encore amené sur la table la question du contrat communautaire entre la communauté de communes et le département, voilà. Et quant aux orientations que nous souhaiterons faire figurer dans ce contrat, et bien écoutez, c'est lorsque nous les aurons définitivement arrêtés, vous en serez le premier informé, n'ayez pas la moindre inquiétude là-dessus M. RICHOMME.

M. RICHOMME – Je vous remercie de me donner la parole après avoir fait une intervention, M. le Maire, juste une dernière question, le montant de l'enveloppe pour Mennecy ?

M. le Maire – Alors, le montant de l'enveloppe, je pourrais vous le redonner, il est plus faible que ce qu'il était préalablement parce-que voyez-vous tout diminue, ce qui fait qu'on est obligé d'augmenter de 2 % les cantines, parce-que comme les coûts des cantines augmentent et puis que les subventions par ailleurs diminuent, et bien il faut bien qu'on arrive à équilibrer les choses. Cela reste un montant important mais c'est un montant en baisse, je ne l'ai plus en tête, M. Le Directeur Général si vous l'avez en tête, on serait aux alentours ou on approcherait un million quatre, voilà. Ce qui est non neutre, mais ce qui n'est pas non plus ce qu'a pu être les efforts du Conseil Général lors de ces plus grandes années. Bien, je vais maintenant passer la parole à M. LE QUELLEC, mon voisin de gauche, gauche, juste pour mémoire

M. RICHOMME – Excusez-moi M. le Maire, il faut donner suite à sa réaction à votre Père, qu'on puisse voter cette délibération.

M. le Maire – Je pensais que vous l'aviez voté, excusez-moi. Alors juste pour être tout-à-fait complet, voyez sur le précédent contrat, on était à un million huit, c'est quand même quatre cent mille euros de chute, on est quasiment à 25 %. Donc les deux pourcents à côté de ça sur les cantines, moi si le C. G. me ramène un million huit, je vous garantie et je vous promets qu'on ne bougera plus, mais enfin comme ce ne

sont pas vos amis et comme vous n'avez pas d'amis j'ai bien noté. Je rends la parole au rapporteur qui va mettre au vote, il est en attente d'une unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvc), Cyril MOREAU(pvc), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvc), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. le Maire – Je vous remercie il s'endormira mieux ce soir. Allez, mon voisin de gauche, gauche, donc d'extrême gauche, M. LE QUELLEC va vous parler de l'animation.

III. ANIMATION

Rapporteur : Alain LE QUELLEC

21. Règlement intérieur relatif à l'activité « Sortie Match PSG » du Pôle Loisirs Découvertes

M. LE QUELLEC – Pas tant que ça à gauche. Il s'agit du Pôle Loisirs et de voter un règlement intérieur, le Pôle Loisirs innove puisqu'on va emmener nos jeunes au football voir les matchs du P. S. G., donc il s'agit de neuf abonnements, donc c'est important de faire ce règlement intérieur, voilà pour ce qui est du contenu de cette délibération. Donc s'il y a des questions, je suis tout prêt à vous répondre. Donc je mets au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL, Stéphane DELHOMME

M. Le Maire. – Merci M. LE QUELLEC, et bien je vais passer la parole à mon voisin de gauche, qui par rapport à vous est à droite, M. BOSSARD.

IV. SECURITE

Rapporteur : Romain BOSSARD

22. Projet de déploiement du dispositif de caméras dans l'enceinte du groupe scolaire de la Verville

M. BOSSARD. – Merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, la présente délibération a pour objet d'autoriser M. le Maire à incorporer dans le projet de l'école de la Verville 9 caméras, alors vous avez du voir normalement tout le fonctionnement du dispositif, je vous propose de poser des questions si éventuellement il y en a, et puis nous passerons au vote directement.

M. BOSSARD. – Y-a-t-il des questions ?

M. RICHOMME – Juste une petite question, les caméras tournent en permanence, même quand il y a des enfants dans la cour en journée ?

M. BOSSARD. – Oui.

M. RICHOMME – C'est quand même l' O. P. J. qui peut visionner les caméras sur réquisition.

M. BOSSARD. – Affirmatif, c'est ça. Les images sont enregistrées, automatiquement écrasées parce qu'elles ne sont conservées que 7 jours, donc le matériel écrase automatiquement et elles ne sont pas visibles en direct sauf, sur réquisition d'un Officier de Police Judiciaire s'il y a eu un fait. Et si malheureusement il devait y avoir quelqu'un qui casse la serrure et puis serait en capacité de consulter les images, on a une parfaite traçabilité, c'est-à-dire qu'il y a des codes d'accès, et chaque code d'accès est attribué aux personnes autorisées. Donc, non, on ne peut pas visualiser les images en direct sans réquisition.

M. RICHOMME – J'ai regardé avec le plan de masse, avec le champ de vision des caméras, c'est important, je sais qu'on essaie de faire le maximum mais il y a quand même des angles morts, on essaie d'avancer et je conçois votre effort, le système n'est peut pas être parfait sinon il faut en mettre des tonnes mais voilà, on n'est pas à l'abri.

M. BOSSARD. – Il y a des angles morts et on a priorisé les accès qui permettent de rentrer à l'intérieur du dispositif, en fait les accès piétons et puis les éventuelles portes et fenêtres. Mais effectivement, avec plus de moyens financiers consacrés à ce dispositif, on aurait pu mettre plus de caméras. Maintenant une chose est intéressante, c'est que le projet peut être évolutif, le système de branchement permettra sans aucun soucis d'apporter plus de caméras si on le souhaite.

M. BOSSARD. – S'il n'y a plus d'autre question, je vous propose de passer au vote directement.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. BOSSARD. – Je vous remercie. Monsieur Le Maire je vous repasse la parole.

M. le Maire. – Vous êtes bien bon M. le rapporteur. Et bien écoutez, je vais passer la parole à Mme PIOFFET qui a plein de sujets concernant la culture et les sports, à ma droite.

V. SPORTS-CULTURE

Rapporteur : Annie PIOFFET

23. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'Association Tennis Club de Mennecey

Mme PIOFFET. – Je vais vous parler de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecey et l'Association du Tennis Club de Mennecey. La précédente convention arrive à son terme, il convient de la renouveler avec quelques modifications, d'une part à compter du 1^{er} septembre 2013, l'agent municipal mis à disposition du club va réintégrer les services municipaux. Cela a donc pour une incidence sur les montants de la subvention. Cette subvention 2013 s'élèvera finalement à 41 920 €, elle est donc maintenue à un niveau financier équivalent. A compter de 2014, et sous réserve du vote annuel des subventions aux associations, la subvention sera de 30 000 €. En contrepartie, les objectifs partagés et validés avec le club de tennis, tant en terme qualitatif que quantitatif seront réévalués. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO, Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

24. Conservatoire à rayonnement communal Joël MONIER de musique, de danse et d'art dramatique : nouveau règlement intérieur

Mme PIOFFET. – Le conservatoire souhaite actualiser son règlement intérieur afin de définir les modalités de son fonctionnement. Devant l'évolution des textes qui régissent les conservatoires, le règlement intérieur est un élément déterminant dans la demande de renouvellement d'agrément de notre conservatoire auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Pas de question, nous passons au vote. Ah, une question.

Mme BRANLÉ. – Excusez-moi, est-ce que cela serait possible que les parents l'aient ce règlement intérieur ?

Mme PIOFFET. – Mais ils l'auront à l'inscription de l'enfant.

Mme BRANLÉ. – C'est le nouveau règlement ?

Mme PIOFFET. – C'est le nouveau règlement.

Mme BRANLÉ. – Qu'il n'y a jamais eu ?

Mme PIOFFET. – C'est le nouveau règlement qui a été dépoussiéré, revu et corrigé et pour être adapté à l'évolution actuelle.

Mme BRANLÉ. – D'accord, donc en fait, en septembre, tous les parents l'auront ?

Mme PIOFFET. – Oui.

Mme BRANLÉ. – D'accord.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

25. Règlement intérieur pour la pratique de la gymnastique municipale

Mme PIOFFET. – Au regard des évolutions règlementaires, la pratique des usagers, il devient nécessaire de mettre en place un règlement. Ce règlement pose par écrit le fonctionnement applicable aujourd'hui sans nouveautés pour les usagers et devient une garantie pour la commune. Il facilite la gestion administrative et organisationnelle de l'activité pour la commune et les usagers. Avez-vous des questions ?
Non.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

VI. PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. FERET

26. Renouvellement d'agrément du Relais Assistantes Maternelles

M. le Maire. – Merci Mme PIOFFET, vous êtes parfaite comme à l'accoutumé. M. FERET, en l'absence de Carina COELHO-VALENTE va prendre toute la petite enfance.

M. FERET – Merci M. le Maire, je vous propose en premier une délibération pour le renouvellement de l'agrément du Relais Assistantes Maternelles, le R. A. M. si on fait du jargon plus tard, le relais d'assistante maternelle donc est un soutien à l'activité des assistantes maternelles de la ville et fonctionne sous la tutelle de la P. M. I. bien sûr et avec un financement partiel de la caisse d'allocations familiales. A ce titre, il faut conventionner pour être éligible à ce financement. Donc, je pense que vous avez tous lu le bilan de l'activité du relais et les objectifs qu'il se donne pour la prochaine convention, il est

important de bien noter que compte-tenu du départ de la directrice du relais d'assistantes maternelles, départ courant de l'été et son remplacement. C'est un départ à la retraite, nous aurons à reprendre une nouvelle convention pour nous plier aux souhaits de la C. A. F., puisque la nouvelle directrice proposera une stratégie, une animation, qui lui seront propres. Cette délibération aujourd'hui est imposée par le calendrier, et ne pas laisser un trou s'installer, donc c'est très temporaire. Quelques chiffres sur la liste officielle publique des assistantes maternelles publiée sur le site mon enfant.fr issue de la P. M. I., il y a 88 assistantes maternelles à Mennecey, cette liste est toutefois pas très à jour, on y trouve encore des noms et des adresses d'assistantes maternelles que nous savons avoir arrêté leur activité pour déménagement ou changement dans l'organisation de leur vie depuis un à deux ans. Mais voilà, vous avez un ordre de grandeur, il y a 80 à 100 assistantes maternelles réellement actives sur la ville. Avez-vous des questions ? Non, donc je soumetts la délibération au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE		
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Chérif TACKY, Damien MARILLER (pvr), Stéphane DELHOMME (pvr), Thierry GUEZO (pvr), Marie-Laure BRANLÉ
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

27.Approbation de la convention d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant à gestion communale

M. FERET. – La délibération suivante concerne la convention d'objectifs et de financement de nos crèches, en fait des établissements d'accueil du jeune enfant à gestion communale. Donc la ville a trois crèches, 125 berceaux et cette activité est subventionnable compte-tenu d'un critère d'éligibilité défini tout à la fin du document qui vous a été remis, pour les communes de plus de 5 000 habitants du revenu médian, par exemple du taux de chômage de la commune, du nombre de logements sociaux, bref une formule où on pondère des choses de très diverses et qui abouti à une sorte de score qui nous donne un montant de 250 € par berceau pour l'année. Juste à titre de rappel, nos 125 berceaux produisent 200 000 heures de garde facturées par an, pour un coût global tout compris de 2 000 000 d'euros par an, soit un coût horaire de 10 € l'heure. Prix de revient du berceau avec un bébé dedans. Avez-vous des questions ? Non, donc je soumetts au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,**

Adopté à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	1	Dominique DUCHOSAL

VII. SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE**Rapporteur : Sylvie PERUZZO****28. Convention avec la caisse d'allocations familiales sur le dispositif VACAF AVE local**

M. le Maire. – Alors maintenant que juste avant, qu'elle rejoigne l'opposition, j'ai demandé à Mme PERUZZO de bien vouloir présenter sa dernière délibération dans la majorité, Mme le rapporteur s'il vous plaît.

Mme PERUZZO. – Bonsoir à tous, excusez-moi, je me suis un petit peu égarée.

M. le Maire. – Ne dites pas que... Vous n'en voulez pas ? Ah ! Allez-y Mme PERUZZO.

Mme PERUZZO. – Il s'agit d'une délibération concernant le conventionnement avec la CAF, en fait les bons vacances vont être supprimés pour être remplacés par VACAF AVE local, donc il s'agit uniquement de dématérialisation, la commune percevra directement l'aide versée par la CAF. C'est un avantage pour les familles qui n'auront pas d'avance à faire et puis c'est un avantage aussi pour les communes. En fait, on percevra beaucoup plus rapidement ce qui nous revient, donc on pourra inscrire les enfants, voire les familles qui sont moins éligibles et déclencher la facturation dès la fin du séjour. Voilà, c'est principalement de la dématérialisation mais c'est aussi un service rendu aux parents pour le financement de leur séjour. Des questions ? Je soumetts au vote.

Le Conseil Municipal,**Après délibération,****Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

M. Le Maire. – Merci Mme PERUZZO, vous êtes parfaite et donc vous venez de sauver votre place dans cette majorité municipale. Je vais maintenant demander à l'Adjoint au personnel de bien vouloir conclure.

VIII. PERSONNEL**Rapporteur : Xavier DUGOIN**

29. Actualisation du régime indemnitaire

M. Xavier DUGOIN. – Bien, merci M. le Maire, donc comme d'habitude nous terminons par les rapports sur le personnel. Donc un premier rapport d'actualisation du régime indemnitaire. Bien en fait comme vous l'avez lu et vu, il s'agit d'adapter notre régime indemnitaire aux évolutions règlementaires, c'est-à-dire qu'on a pas le choix, donc je vous propose d'actualiser le régime indemnitaire sur les bases qui vous sont soumises dans la délibération.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

30. Mise à disposition d'un agent du SIARCE auprès de la mairie de Mennecy

M. Xavier DUGOIN. – Nous continuons, deuxième délibération. Mise à disposition d'un agent du SIARCE auprès de la mairie de Mennecy, c'est précisé dans le texte, pour s'occuper des chantiers citoyens, c'est la teneur avec 2 jours par semaine, donc à 40 % avec un remboursement à l'identique, donc c'est pas un cadeau c'est juste prix, que vous dire d'autre, que cela a été examiné comme les rapports du personnel en CTP (Comité Technique Paritaire) qui a eu lieu la semaine dernière et c'est l'ensemble des dossiers qui ont été validés à l'unanimité par le CTP, donc je sou mets au vote ce rapport.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

31. Création de 3 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet et temps complet

M. Xavier DUGOIN. – Nous continuons, troisième rapport : création de 3 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps non complet et temps complet, c'est pour notre

conservatoire, je dirais que c'est la preuve du dynamisme du conservatoire, puisque on a besoin d'heures et d'enseignants complémentaires donc je vous en ai donné l'esprit, c'est bien formulé dans la délibération, je vous propose sauf s'il y a des questions particulières, de mettre au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

32. Montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs

M. Xavier DUGOIN. – Nous continuons, montant de l'indemnité des instituteurs, là aussi on n'a pas le choix, c'est caler par le comité des finances locales, donc le montant, il est fixé, c'est une délibération pour la forme, M. le Maire, avant que je fasse une erreur, parce-que je pense qu'il n'y a plus de logements d'instituteurs, instituteurs concernés, ceci étant, on me demande de la voter donc il faut le voter, on vote le principe et le montant.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

33. Modification exceptionnelle du temps de travail des agents en charge de l'encadrement des activités municipales lors des manifestations du 14 juillet

M. Xavier DUGOIN. – Alors, on va faire sur le 34, deux, ah non on en a une avant. On en fera deux en une. Modification exceptionnelle du temps de travail des agents en charge de l'encadrement des activités municipales lors des manifestations du 14 juillet, on l'avait déjà fait l'an dernier, il s'agit simplement d'ajuster en fonction du 14 juillet les besoins puisque c'est une journée chômé mais pas pour tout le monde, il y a des manifestations, ça suppose une présence exceptionnelle d'agents, avec une amplitude horaire que vous avez, donc il faut mettre ça en place s'il faut une délibération, c'est l'objet de ce qui vous est proposé.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

34. Création de 10 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet

M. Xavier DUGOIN. – Nous arrivons à la 34, donc vous avez eu sur table une délibération qui annule et remplace celle que vous aviez, c'est très simple il ne s'agit pas de 5 mais de 10 adjoints d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, donc bien évidemment c'est pour répondre à des besoins saisonniers puisque il s'agit d'ouverture de postes d'animateurs pour nos activités de juillet et août. Donc je soumetts au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON (pvr), Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE (pvr), Cyril MOREAU(pvr), Elisabeth VASSEUR, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD (pvr), Serge RAYNEL, Stéphane DANTU (pvr), Patrick LEGRIS (pvr), Carina COELHO-VALENTE (pvr), Jouda PRAT, Claude GARRO
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Dominique DUCHOSAL

35. Création d'un poste de rédacteur territorial

M. Xavier DUGOIN. – Et enfin dernier rapport, création d'un poste de rédacteur territorial comme vous l'avez lu, il s'agit de créer un poste à temps complet afin de pourvoir au poste de directeur des affaires juridiques et de la commande publique, donc c'est une délibération ad hoc pour la création d'un poste, donc je suppose que c'est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'unanimité**

		Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, André PINON, Xavier DUGOIN, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-
--	--	--

